

Bonjour à toutes et à tous,

Il y a comme une accélération dans l'air. Trois fois rien, mais qui se sent, se pressent ! Il nous faut passer à la vitesse supérieure ! Où l'on parle d'enjeu planétaire ! Rien que ça ! Il nous faut réapprendre comment « habiter » la Terre, autrement. Réapprendre que l'on est inscrit dans le cycle de la Terre. Apprendre à nous réapproprier, à élargir la notion de société, du collectif. Un chantier important dont l'enjeu est planétaire.

Le 8 mai à 11h

Comme tous les ans, la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe, aura lieu le **8 mai à 11h au monument aux morts**. Elle sera suivie par un vin d'honneur à l'Auberge du Mottet.
Toute la population est invitée.

Elections Européennes le 9 juin

Les élections des députés européens et députées européennes aura lieu le **9 juin prochain**. Le bureau de vote sera ouvert en **salle basse de la Mairie de 8h à 18h**. Nous vous rappelons que tout électeur peut participer à ce scrutin en tant qu'assesseur. Si cela vous intéresse, merci de contacter la Mairie quelques jours avant, pour la bonne organisation.

Nous vous rappelons également que le dépouillement est public, vous pourrez y assister à partir de 18h.

Cyclos des Monts



Comme chaque année, la CCMDL organise son « Cyclo des Monts ». La date **retenue est le 15 juin**. Il y a deux circuits proposés. Les cyclistes feront une pause au jardin public de Maringes avant leur arrivée à Viricelles.

Pour les inscriptions, un flyer avec les informations sera distribué à l'école. Les deux circuits y sont détaillés. Les enfants de CE2, CM1, CM2, intéressés peuvent s'inscrire en ligne. Les parents accompagnateurs sont les bienvenus.

L'arrivée à Viricelles sera l'occasion, pour tous, d'assister à un spectacle musical du groupe **Gustus**.

Bonne route à tous les jeunes !

« Festivals Maringeonnes » les 5 et 6 juillet prochains

Cette année, pour les Festivals Maringeonnes, nous accueillons les « **Léz'Arts des Champs** ». Ils nous proposeront, durant deux jours, au Pin des Sœurs, des concerts, spectacles, ateliers cirque, animations. Buvette et restauration sur place. Entrée libre. **A noter sur vos agendas...**

Réseau fibre optique – pose des prises

A ce jour, sur la commune, environ 25% des prises prévues pour le raccordement à la fibre optique n'ont pas été posées. Nous rappelons donc aux personnes qui ne sont pas connectées :

- Que le raccordement (hors passage sur la propriété privée) **est gratuit jusqu'au 31/12/2025** (mais ne pas attendre le dernier moment). Au-delà, le raccordement sera facturé (coût actuel prévu 1600 €).
- Qu'il **n'est pas obligatoire de prendre un abonnement** chez un opérateur si l'on demande la pose de la prise optique (PTO) **par l'intermédiaire du SIEL** (il est possible de garder son téléphone et/ou internet ADSL sur le réseau cuivre historique).
- Que **le réseau cuivre sera démonté** sur la commune à l'horizon 2026/2027 (le démontage a commencé sur certaines communes de la Loire). Il sera alors nécessaire de passer à 100% sur le nouveau réseau à fibre optique.

Ces informations sont un peu « techniques », aussi pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Point sur les Ordures Ménagères

Suite à plusieurs signalements, nous vous rappelons que :

- Les bacs ou colonnes jaunes sont destinés à recevoir tous les emballages (principalement alimentaires et de préférence écrasés) en carton, plastique, métal ainsi que les papiers mais à **l'exclusion de tout autre déchet**.
- Les bacs ou colonnes noirs sont réservés aux ordures ménagères, **en sacs fermés et avec le moins possible de déchets bio-dégradables**.

- **Les déchets bio-dégradables** (épluchures, reste de repas...) doivent être préférentiellement traités individuellement, pour ceux qui le peuvent (poules ou composteur individuel). Pour vous aider à **acquérir un composteur** (ou lombricomposteur) la communauté de communes vous **rembourse 60 €** sur présentation de la facture (renseignements sur <https://www.cc-montsdulyonnais.fr> ou en Mairie). Pour les autres personnes qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas composter chez eux, un **composteur public sera prochainement installé sur la commune**.

Plus d'informations vous seront données dans les prochaines « Lettres de Maringes » et notamment concernant la mise en place de nouvelles colonnes d'apport et les **modalités d'arrêt du ramassage en porte à porte** prévu pour 2025.

Enfin, nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets verts (tontes, tailles...) sont maintenant strictement interdits car très polluants pour l'air que l'on respire. Vous pouvez les composter ou les apporter en déchèterie, ils seront recyclés et utilisés comme fertilisant.